

Date de dépôt : 29 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Carrière du Salève : jusqu'où se creusera le trou ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Situé en France, comme chacun.e le sait, le Salève est aujourd'hui marqué profondément et de façon de plus en plus irrémédiable par les carrières. L'extraction minière au Salève est très ancienne, ce caillou qu'est le Salève a de tout temps été utilisé pour la construction des villages alentour et de Genève ainsi que de leurs infrastructures. Les Genevois.es ont un attachement particulier au Salève. Il a accueilli des générations de marcheurs et marcheuses et de botanistes, dont notamment M. Horace de Saussure, à l'origine des premières ascensions du mont Blanc. C'est un site merveilleux, parcouru par des dizaines et des dizaines de chemins, dont certains sont faciles et d'autres très vertigineux. Le Salève est une terre historique pour les grimpeuses et grimpeurs et il a servi de terrain d'essai à l'alpinisme durant le XIX^e siècle. Ses falaises demeurent un lieu très connu des grimpeuses et grimpeurs. Le Salève est aussi un lieu naturel extraordinaire, avec une faune très variée. On y a vu récemment un loup. On y croise des sangliers, des biches, des chamois. Aujourd'hui, les grandes carrières situées au-dessus du village frontière de Veyrier ne cessent de monter en hauteur et de s'élargir. Il y a un an de cela, le sentier sauvage du Canapé a dû être provisoirement interdit, en raison d'éboulements qui ont eu lieu suite à des excavations. Pour qui aime cette montagne, véritable poumon vert de la région, et lieu de loisirs et de nature, l'ensemble de la carrière est d'une laideur atroce. Sa vision depuis le quai du Mont-Blanc est une atteinte majeure au territoire. Un fait étonne : l'absence de réaction des Genevois et Genevoises face à ce massacre matériel et visuel, unanimement regretté dès que vous parlez avec les gens. Il y eut, dans

les années 1990, une opposition sérieuse, celle menée par Claude Haegi, alors conseiller d'Etat à Genève. Il avait tenté d'intervenir auprès des autorités françaises pour faire cesser ce massacre indigne de la coopération frontalière. Où en est-on aujourd'hui ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions :

- Quelles sont les quantités de limon exportées vers Genève ?*
- L'Etat de Genève lui-même est-il livré en limon du Salève ?*
- Quels sont les moyens d'action dont dispose le Conseil d'Etat pour s'assurer que la carrière ne nuise pas irrémédiablement au Salève ? Des solutions existeraient-elles pour modifier le destin de cette partie du massif dans un sens qui serait respectueux de l'environnement visuel et naturel ?*
- Jusqu'à quelle date court la concession du Salève ? Qu'advient-il de la carrière à la fin de cette date ?*
- Les carrières auraient mis en place des mesures adéquates telles que la revégétalisation, le reboisement et le vieillissement artificiel de la roche afin de satisfaire aux exigences de la charte environnement dont elles sont adhérentes volontaires. Quels moyens de contrôle dispose l'Etat de Genève pour s'assurer de ce reboisement ?*
- Quelles ont été les suites données à la motion M 1017 qui demandait au Conseil d'Etat d'entamer, avant la fin de l'année 1995, des négociations avec les partenaires concernés (instances transfrontalières, préfecture d'Annecy, communes, associations locales, exploitants et autres) pour : mettre en place l'arrêt des exploitations et la réhabilitation du site ; ne plus importer des matériaux du Salève pour toutes les constructions ou couvertures de chemins administrés par les pouvoirs publics, à partir du 1^{er} janvier 1996 ; intervenir, auprès des constructeurs privés et notamment auprès des Services industriels de Genève et de l'ensemble des collectivités du bassin genevois pour qu'ils remplacent les matériaux du Salève par des matériaux recyclés ou de substitution ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les carrières du Salève ont obtenu en 2003 de l'Etat français une autorisation d'exploiter d'une durée de trente ans qui doit permettre de réhabiliter définitivement le site. Le principe mis en œuvre consiste à gratter les éboulis depuis le haut jusqu'à atteindre la roche dure en descendant progressivement, puis à remblayer par le bas de sorte à reconstituer le socle de la montagne et à le reboiser en assurant la continuité de la végétation entre les parties est et ouest de la carrière. C'est la seule façon de rendre au Salève à terme son aspect naturel et c'est la raison pour laquelle le canton avait donné un préavis favorable au projet lors de l'enquête publique.

Selon les informations dont dispose le Conseil d'Etat, l'exploitation a pris quelques années de retard mais se déroule conformément à l'autorisation et en 2033, l'impact visuel aura déjà considérablement diminué. A terme, les exploitants envisagent de déployer sur le site des installations de traitement et de valorisation des matériaux issus de chantiers. Ces installations ne seront pas visibles depuis Genève, car masquées par un cordon boisé. Il est à noter que les éboulements mentionnés dans la question et qui donnent l'impression que l'on recommence à creuser par le haut sont d'origine naturelle et n'étaient pas prévus dans le cadre de l'exploitation.

Le Salève étant situé sur territoire français, il n'appartient pas au Conseil d'Etat de contrôler la mise en œuvre de l'autorisation d'exploiter. Pour autant, le Conseil d'Etat confirme que des échanges très réguliers se tiennent entre les exploitants des carrières du Salève et le service de géologie sols et déchets (GESDEC). Au cours de ces échanges, les exploitants ont présenté les projets de réaménagement des carrières et l'ensemble des mesures prises pour diminuer autant que faire se peut les impacts visuels de la carrière. A titre d'exemple, l'exploitant – avec l'accord des autorités françaises de protection de l'environnement – projette des substrats sur les parois dont l'exploitation est terminée, afin de favoriser le développement des plantes et lichens naturels, et « patiner » par la même occasion les surfaces très claires de calcaire.

Dès lors que l'avenir de l'installation est tracé, il n'y aurait aucun sens à s'opposer à l'importation de matériaux du Salève sur les chantiers genevois. Sur les 500 000 tonnes de granulats produits chaque année au Salève, 20% environ sont utilisés à Genève, également sur les chantiers de l'Etat. Des exemples récents sont la gare des Eaux-Vives, le chauffage à distance de la Jonction ou la Voie verte.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS